

Stéphane VIRY
Député des Vosges

Ligue de Défense des Conducteurs

news@liguedesconducteurs.org

Nos Réf : SV/CR/314/18

Le

20 AVR. 2018

Madame, Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur votre profonde opposition à l'égard de l'abaissement de la vitesse à 80km/h sur les routes du réseau secondaire.

J'ai pris bonne note des électeurs signataires de ce message d'interpellation. Je vous serais gré de les informer de ma réponse.

Je partage votre position face à cette décision soudaine et unilatérale.

En effet, cette mesure prise par décret par le Premier Ministre, n'a laissé aucune place au débat parlementaire.

Suite à cette annonce, le groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale a donc décidé de lancer un groupe de travail sur ce thème, auquel je participe.

Piloté par mes collègues Vincent Descoeur, Député du Cantal, et Jean-Jacques Gaultier, Député des Vosges, il a notamment pour objectif principal de démontrer l'inutilité d'une telle mesure, ainsi que de proposer des mesures plus efficaces pour améliorer la sécurité des usagers de la route.

La réduction à 80km/h est une mesure inefficace, prise sans concertation, et qui cible une nouvelle fois après la hausse du prix du carburant, la France des territoires et le portefeuille des Français.

La sécurité routière est un enjeu majeur pour notre pays : réduire exclusivement la vitesse ne peut en être l'alpha et l'oméga. Il faut plus investir dans la sécurité et l'état des routes.

C'est dans cet objectif que Les Républicains proposent notamment de lancer un plan d'investissement pour sécuriser les routes accidentogènes.

De même, nous considérons que les élus locaux sont les mieux placés pour connaître la dangerosité de leurs routes et proposer des solutions d'amélioration innovantes et en phase avec les réalités du terrain.

En tant que député, j'ai cosigné une proposition de résolution invitant le Gouvernement à soumettre à un débat parlementaire toute modification du code de la route ayant un impact sur la mobilité des français.

J'ai également cosigné une proposition de loi visant à fixer les vitesses maximales autorisées et une autre visant à permettre aux préfets et aux présidents de conseils départementaux de maintenir la vitesse maximale autorisée à 90km sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central.

En outre, je considère qu'il appartient aux pouvoirs publics de mettre davantage l'accent sur l'altération de la concentration du conducteur, provoquée soit par l'usage du téléphone au volant, soit par la consommation d'alcool ou de stupéfiants, en sanctionnant véritablement les comportements à risque.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Stéphane VIRY